

Avignon, le **19** **JUIL.** 2024

Bureau de la réglementation,
des titres et des élections
pref-elections-chambre-agri@vaucluse.gouv.fr

Le Préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de Vaucluse

Objet : - Élection des membres de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse – date de clôture : 31 janvier 2025.

Référence : - Arrêté du 12 avril 2024 pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture.

- Décret n°2024-817 du 8 juillet 2024 relatif à la composition des chambres d'agriculture et à l'élection de leurs membres.

P.J : - Avis de révision des listes électorales – Électeurs votant individuellement
- Avis de révision des listes électorales – Groupements professionnels agricoles
- Certificat d'affichage

Le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture aura lieu au début de l'année 2025.

En effet, la date limite de vote aux élections des membres de la chambre d'agriculture est fixée au vendredi 31 janvier 2025 par arrêté ministériel du 12 avril 2024, pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture.

Les dix collèges concernés se répartissent en cinq collèges d'électeurs individuels et cinq collèges de groupements professionnels agricoles.

Afin de procéder à l'établissement des listes électorales de ces différents collèges, il convient de mettre en œuvre les opérations de révision des listes électorales.

A cette fin, vous trouverez en pièce jointe les deux avis suivants :

- avis de révision des listes électorales – Électeurs votant individuellement ;
- avis de révision des listes électorales – Groupements professionnels agricoles.

Vous voudrez bien procéder, **dès réception et avant le lundi 22 juillet 2024**, à l'affichage dans votre mairie de ces deux avis.

Je vous remercie de bien vouloir, dès l'accomplissement de ces affichages, me faire retour du certificat d'affichage ci-joint.

Je vous précise par ailleurs que les demandes d'inscription devront être adressées à la Commission d'Établissement des Listes Électorales (CELE) :

PREFECTURE DE VAUCLUSE
DCL/BRTE
84 905 AVIGNON Cedex 9

- ✓ **avant le 15 septembre 2024** pour les électeurs individuels
- ✓ **avant le 1^{er} octobre 2024** pour les groupements professionnels agricoles

Les imprimés de demande d'inscription pourront être téléchargés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ainsi que sur le site internet de la chambre d'agriculture de Vaucluse.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite du déroulement de ces élections et je vous remercie pour votre implication.

Pour le préfet,
Secrétaire général
25/07/2024

